

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 12 juillet à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 05 juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

**Présents** : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLLET ODIENNE, Mme GAMBART, Mme MARTIN, M. DESSAUX, Mme RENAULT, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. LEMERAY, M. AMBROISE, Mme BONNET, M. ROUFFIGNAC, Mme BULLIOT, Mme PASTUREL, Mme AUBERT, Mme PAULIN, Mme DESMEDT, M. CARLOTTI.

**Absents** : M. TERRIS (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. ROBERT (pouvoir donné à Mme LANGLLET ODIENNE), Mme ANSART (pouvoir donné à Mme RENAULT), M. NIEUWJAER, M. SELLIER (pouvoir donné à Mme LESPERT CHABRIER), M. TESSON (pouvoir donné à M. CARLOTTI).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

**Secrétaire de séance** : Madame HUZÉ.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 22 – 2016** en date du 13 juin 2016 acceptant la proposition d'avenants de GROUPAMA Paris Val de Loire – 60 bld Duhamel du Monceau – CS 10609 – 45166 OLIVET cedex relative aux contrats d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile pour la période du 1/1/2015 au 31/12/2015 et fixant in fine les cotisations à 7 746,03 € TTC et 2 439,10 € TTC respectivement.

☞ **Décision 23 – 2016** en date du 17 juin 2016 fixant les tarifs des sorties et soirées organisées par le Club Des Jeunes comme suit :

- sortie à Buthiers le 29 juin 2016 : (selon quotient familial)
- soirée au club le 7 juillet 2016 : 4,00 €
- sortie à Trouville le 11 juillet 2016 : (selon quotient familial)
- sortie au labyrinthe de Beaugency le 13 juillet 2016 : (selon quotient familial)
- soirée brunch à l'anglaise le 20 juillet 2016 : 4,00 €

### Sortie Buthiers

Tranche QF	%	Coût
T9	100	28,00 €
T8	90	25,20 €
T7	80	22,40 €
T6	70	19,60 €
T5	60	16,80 €
T4	50	14,00 €
T3	40	11,20 €
T2	30	8,40 €
T1	20	5,60 €

28,00 €  
Coût de revient par jeune

### Sortie Trouville

Tranche QF	%	Coût
T9	100	21,00 €
T8	90	18,90 €
T7	80	16,80 €
T6	70	14,70 €
T5	60	12,60 €
T4	50	10,50 €
T3	40	8,40 €
T2	30	6,30 €
T1	20	4,20 €

21,00 €  
Coût de revient par jeune

### Labyrinthe de Beaugency

Tranche QF	%	Coût
T9	100	24,00 €
T8	90	21,60 €
T7	80	19,20 €
T6	70	16,80 €
T5	60	14,40 €
T4	50	12,00 €
T3	40	9,60 €
T2	30	7,20 €
T1	20	4,80 €

24,00 €  
Coût de revient par jeune

↳ **Décision 24 – 2016** en date du 25 juin 2016 acceptant, au vu de la consultation menée au titre de l'article 27 du code des marchés publics, et en vue du remplacement des installations de chauffage de l'école maternelle, la proposition de la société EGGENSCHWILER – 22 à 34 allée du Luxembourg – ZEI de la Poudrette – 93320 Les Pavillons-Sous-Bois pour un montant total de 71 966,20 € HT

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) POUR LES ZONES UB**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que lors de sa séance du 12 mai le conseil a décidé du lancement d'une procédure de modification simplifiée du P.L.U. pour les zones UB en vue de permettre la prise en compte des voies à sens unique, ce qui nécessite la modification de l'article UB3.

Depuis, les Personnes Publiques Associées ont été saisies par courrier et la consultation du public a débuté le 11 juin après publication d'une annonce dans le Républicain du 26 mai.

Le dossier a été tenu à la disposition du public pendant un mois et aucune observation n'a été portée dans le cahier ouvert à cet effet. En ce qui concerne les personnes publiques associées, il y a eu trois réponses : un avis favorable et deux absences d'observations particulières.

Dans ces conditions, il faut considérer que le bilan de cette consultation est positif et que la modification proposée peut être approuvée en l'état.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a des questions ou des remarques ?

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 26 voix valide la nouvelle rédaction de l'article UB 3 qui se décline comme suit :*

«Voies nouvelles : Les voies publiques ou privées nouvelles, mais aussi les servitudes de passage, doivent correspondre, à minima, aux règles minimales de desserte, de sécurité et de défense contre l'incendie. Leurs dimensions, formes et caractéristiques techniques doivent être adaptées aux usages et trafics qu'elles supportent. Elles seront aménagées pour assurer une circulation sécurisée des piétons et cycles. Leur largeur est de 5 mètres minimum si elles mesurent moins de 50 mètres (dont 3,5 mètres minimum de chaussée). Celles dont la longueur est supérieure à 50 mètres devront mesurer 8 mètres de large (dont 5 mètres minimum de chaussée). Toutefois pour les voies nouvelles d'une longueur supérieure à 50 mètres prévues en sens unique (c'est-à-dire dotées d'une entrée et d'une sortie différentes débouchant sur le domaine public routier) la largeur de l'emprise est ramenée à 5 mètres dont 3,5 mètres minimum de chaussée.

Dans tous les cas, lorsque des places de stationnement débouchent directement sur la voirie, le trottoir peut alors passer au large de ces places dans un souci de sécurisation du cheminement des piétons.

Les voies publiques et privées nouvelles mais aussi les servitudes de passage se terminant en impasse doivent être aménagées de façon à permettre à tous les véhicules – notamment ceux des services publics : lutte contre l'incendie, enlèvement des ordures ménagères... – de faire aisément demi-tour.»

## **AIDE FINANCIERE POUR LES FAMILLES FORGEOISES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) DE SOUCY**

Madame CHABRIER explique que la Communauté de Communes du Pays de Limours dispose d'un barème de quotient familial à neuf tranches pour Soucy dont les tarifs de journée sont supérieurs à ceux de Forges.

La municipalité souhaite aider les familles concernées uniquement pour les mercredis des semaines scolaires tout en optimisant la gestion.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de l'aide proposée de zéro pour les tranches 8 et 9 à 2 € par journée et par enfant pour les tranches 1 et 2 en passant par 1,30 € par journée et par enfant pour les tranches 3 à 7.

Tarifs CCPL	Tarifs Forges les Bains	Différence	Moyenne des différences	Proposition d'aide	Tranche de QF	Nombre de familles forgeoises aidées	Nombre d'enfants concernés
17,00 €	16,57 €	0,43 €	0,22 €	0,00 €	TRANCHE 9		
15,20 €	15,18 €	0,02 €			TRANCHE 8	1	1
15,20 €	13,79 €	1,41 €	1,41 €	1,30 €	TRANCHE 7	2	3
13,50 €	12,42 €	1,08 €			TRANCHE 6	5	8
13,50 €	11,02 €	2,48 €			TRANCHE 5	4	8
11,00 €	9,62 €	1,38 €			TRANCHE 4	3	4
8,90 €	8,21 €	0,69 €			TRANCHE 3	2	4
8,90 €	6,66 €	2,24 €	2,15 €	2,00 €	TRANCHE 2	2	3
6,50 €	4,43 €	2,07 €			TRANCHE 1	1	1
						<b>20</b>	<b>32</b>

La périodicité de versement sera déterminée avec chaque famille allant de la période scolaire écoulée à l'année scolaire complète. L'impact budgétaire de cette aide en année pleine et sur la base des familles fréquentant actuellement Soucy est estimé à moins de 1 000 €.

Madame LESPERT CHABRIER précise que l'aide sera versée sur présentation des factures acquittées auprès de l'A.L.S.H. de Soucy.

Madame PAULIN demande pourquoi cette aide n'est pas prise en charge par le C.C.A.S. ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il s'agit d'un quotient familial et non d'aides ponctuelles qui relèvent du C.C.A.S.

Madame PAULIN annonce qu'elle est favorable dans le principe mais demande comment va être compensé le surcoût sur le budget communal ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il n'y aura pas de surcoût parce que ce dispositif existe déjà, dans une forme moins simple que celle proposée.

➤ *Le conseil par 26 voix valide le barème d'aide proposé ainsi que les modalités de gestion présentées.*

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (P.N.R.)**

Monsieur DESSAUX explique que la municipalité souhaite développer les liaisons douces sur le territoire communal et présenter comme projet 2016 auprès du P.N.R., la création d'une sente le long du CD 97 en partant de son intersection avec le CD 838 (précisément intersection avec le CR 8) jusqu'au rond-point du gymnase.

Une partie de cette sente a été réalisée en 2015. Le coût de cette extension de part et d'autre est de 33 691,60 € HT. Par rapport à ce montant, le P.N.R. peut financer à hauteur de 50 % mais avec un plafond de 15 000 €.

➤ *Le conseil par 26 voix sollicite le P.N.R. sur la base du dossier présenté. Autorise Madame la Maire à signer tous documents pour l'obtention de cette subvention.*

### **CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Madame LESPERT CHABRIER rappelle que depuis le 23 juin dernier, date à laquelle le conseil a voté le principe de transformer le bureau de Poste en Agence Postale Communale, une réunion de travail a eu lieu

avec Monsieur CHENU pour finaliser un maximum de points. Si la date prévisionnelle d'ouverture été fixée au 24 octobre, les horaires de fonctionnement restent à fixer, ce qui sera fait à la rentrée.

La durée de la convention reste sur neuf années et il est possible de dénoncer cette convention trois mois avant son terme.

Madame PAULIN demande s'il y aura un bilan fait à l'issue de la première année ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que l'accompagnement de la Poste va débiter avant l'ouverture de l'Agence puis va se poursuivre autant que nécessaire. Dans les premiers mois, il y aura des points périodiques rapprochés pour ensuite se caler sur le rythme de croisière prévu dans la convention, à savoir un suivi tous les six mois.

Madame PAULIN demande quel va être le coût pour la Commune ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que l'indemnité mensuelle versée par la Poste va permettre de couvrir de 13 à 15 heures d'ouverture par semaine. L'idée est donc d'organiser le service autour de ce volume horaire et de rechercher d'autres financements possibles comme un relais colis.

Madame PAULIN demande si c'est un agent communal qui va tenir l'Agence ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il est plutôt envisagé un recrutement spécifique.

Madame PAULIN demande si un bilan sera présenté en conseil municipal ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que oui, à l'issue de la première année de fonctionnement.

Monsieur LALLEMENT fait remarquer que la possibilité de retraits d'espèces ne figure plus dans la convention.

Madame LESPERT CHABRIER répond que c'est normal puisqu'il y a le distributeur de billets pour cela, distributeur que la Poste s'est engagée, par écrit, à maintenir pendant la durée de la convention. Il faut préciser que l'absence de fonds de caisse dans l'Agence apporte une meilleure sécurité.

Monsieur LALLEMENT demande, au sujet de l'article 4-2, quel délai est prévu pour l'arrêt de la commercialisation d'un produit ?

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il n'y a pas de délai parce que le cas de figure envisagé est de portée nationale et non spécifique à Forges.

Madame LESPERT CHABRIER demande s'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 23 voix, 3 abstentions valide la convention proposée. Autorise Madame la Maire à la signer.*

## QUESTIONS DIVERSES

✚ Monsieur DESSAUX annonce que la régie publique pour la distribution de l'eau potable a officiellement démarré son activité le 4 juillet dernier. Malgré toute l'information faite au préalable, il y a beaucoup d'appels de personnes qui ne sont pas au courant de ce changement.

✚ Monsieur AUDONNEAU annonce que la montée en débit pour Bois d'Ardeau est prévue pour le 18 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.

La maire,



Marie LESPERT CHABRIER